

Eau et assainissement

L'incapacité des
entreprises qui
coûte cher à l'Etat



Cimenterie

P.4

**Le Togo renforce les
exigences de qualité**

Noix de cajou



**De nouvelles règles
pour mieux
encadrer la filière**

P.5



Waraa

— LES VAINQUEURS —

HEBDOADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N° 0553 du 19 Mars 2026 - Prix : 250 F CFA



Forêts togolaises

**Le Prof Dodzi
Kokoroko engage
un virage décisif**

P.6



Chers usagers de la route, merci de prévoir
exactement le montant équivalent à votre
redevance afin de faciliter le passage au péage.

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Eau et assainissement

L'incapacité des entreprises qui coûte cher à l'Etat

Au Togo, les Projets Eau et Assainissement (PEAT 1 et 2), financés par l'Union européenne, incarnent une ambition forte : garantir un accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement d'ici 2030. Déployés dans plusieurs villes du pays, ces programmes structurants ont permis d'importantes avancées en matière d'infrastructures. Mais sur le terrain, leur mise en œuvre a été marquée par de nombreuses difficultés, révélant des failles profondes dans l'exécution des marchés publics.

Lancé en 2015, le PEAT 1 se voulait une phase pilote couvrant Lomé, Atakpamé et Dapaong. Deux ans plus tard, alors même que cette première phase n'était pas achevée, le PEAT 2 était engagé pour répondre à l'urgence des besoins dans d'autres localités comme Tsévié, Sokodé et Kara. Cette accélération, si elle répondait à une nécessité sociale, a également complexifié la gestion globale du programme.

Au cœur des dys-

fonctionnements observés, un constat s'impose : l'incapacité technique de certaines entreprises attributaires des marchés. Selon les analyses issues des organes de contrôle de la commande publique, plusieurs sociétés ont présenté des dossiers trompeurs, incluant de fausses références ou des attestations de bonne exécution inexistantes. Sur la base de ces documents apparemment solides, elles ont décroché des contrats qu'elles se sont révélées incapables d'exécuter correctement.

Les conséquences ont été immédiates : retards, malfaçons et résiliations en chaîne. Le cabinet international chargé initialement des études techniques, IGIP, a vu son contrat résilié dès 2018 pour insuffisance de performance. Par la suite, plusieurs bureaux de contrôle se sont succédé sans parvenir à stabiliser efficacement le suivi des travaux.

À Atakpamé, par exemple, trois entreprises se sont relayées pour un même chantier d'ali-



mentation en eau potable. Après les défaillances successives de PFEIFFER et MIDNIGHT SUN, il a fallu attendre l'intervention de SOGEA SATOM pour voir les travaux aboutir en 2024. À Tsévié, un audit a mis en évidence de graves défauts dans la construction d'un château d'eau, conduisant à l'arrêt du chantier et à la réorientation des financements. À Dapaong, des malfaçons relevées sur le barrage de Dalwak continuent de limiter la capacité de production d'eau potable.

Face à cette situation, les autorités togolaises tiennent à

clarifier : il ne s'agit pas d'un problème de corruption, mais bien d'un déficit de compétences et de capacités techniques des entreprises. La preuve, soulignent-elles, réside dans la résiliation effective de plusieurs contrats et leur réattribution à de nouveaux prestataires jugés plus aptes.

Dans ce contexte, le gouvernement a engagé des actions correctives. En février 2026, une rencontre a réuni les acteurs du secteur des bâtiments et travaux publics pour dresser un état des lieux et identifier des solutions concrètes. L'objectif est clair : renforcer la fiabilité des entreprises locales tout en sécurisant l'exécution des projets publics.

Parmi les pistes envi-

sagées figurent un renforcement des contrôles en amont lors de l'attribution des marchés, des audits techniques indépendants réguliers, ainsi qu'un suivi plus rigoureux des chantiers. Les autorités insistent également sur la nécessité de mener à terme les phases pilotes avant tout passage à l'échelle, afin de capitaliser sur les expériences acquises.

Malgré les obstacles, les PEAT ont permis la réalisation d'infrastructures importantes : stations de traitement, réseaux de distribution, forages, latrines, centres de traitement des déchets. Mais pour atteindre l'objectif ambitieux de 2030, le défi reste de taille : transformer les investissements en résultats durables, au bénéfice des populations.

Dans un pays où l'accès à l'eau potable demeure un enjeu vital, la réussite de ces projets dépendra désormais moins des financements que de la capacité à garantir leur bonne exécution.

La Rédaction

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION
EZI Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Droits économiques des femmes

Le Togo, un exemple

Selon le rapport Women, Business and the Law 2026 publié par la World Bank, le Togo est classé deuxième en Afrique en matière d'égalité des droits économiques entre hommes et femmes. Selon ce classement, il a réalisé un score de 79,33 points sur 100. Au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il occupe la première place. Le positionnement du Togo est d'autant plus remarquable qu'il se place devant plusieurs des plus grandes économies du continent, consacrant ainsi la pertinence et la cohérence des réformes engagées ces dernières années.

En se hissant au



deuxième rang africain, le Togo montre à tous les autres pays que la modernisation juridique peut constituer un puissant moteur de développement. Le Togo démontre sa volonté de valoriser la femme. Au sein de la Cedeao, cette première place confère au Togo un rôle de référence régionale. Elle illustre la capacité d'un pays à transfor-

mer ses engagements en résultats mesurables, dans un contexte continental encore marqué par des disparités persistantes.

L'égalité des droits économiques entre hommes et femmes ne relève plus seulement d'un impératif moral, mais d'une stratégie assumée de transformation nationale. Le Fonds

national de la finance inclusive (FNFI), par exemple, a permis d'accorder plus de 117 milliards de francs CFA de crédits de 2014 à 2025, dont une grande partie est allée aux femmes entrepreneures, responsables de ménages, vulnérables, etc. Autres exemples/ : l'attribution de 25 % des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneures/ ; la simplification des procédures de création d'entreprises pour les femmes et la réduction du coût/ ; l'accès à la formation et à des financements à travers d'autres projets et programmes nationaux, etc.

Il faut noter que le classement Women, Bu-

siness and the Law évalue les cadres juridiques qui influencent la capacité des femmes à participer pleinement à la vie économique. Il examine notamment les droits liés à l'emploi, à la rémunération, à la parentalité, à l'entrepreneuriat, aux actifs et à la retraite. Ainsi, fort de ses 79,33 points sur 100, le pays s'impose comme un acteur majeur de la promotion des droits économiques des femmes en Afrique. Une consécration qui confirme que l'équité, lorsqu'elle est inscrite dans la loi et portée par des réformes cohérentes, devient un atout décisif pour la prospérité collective.

WARAA

FNFI

Une feuille de route ambitieuse pour 2026

Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) se dote d'une feuille de route ambitieuse, orientée vers la consolidation de ses acquis et le renforcement de son impact social en 2026. Après plusieurs années marquées par une expansion territoriale soutenue et une hausse significative des crédits accordés aux activités génératrices de revenus, l'institution entend franchir un nouveau cap qualitatif, porté par une vision résolument tournée vers l'efficacité et la durabilité.

Parmi les priorités figure le renforcement de l'éducation financière. Convaincu que l'accès au crédit ne saurait produire des effets durables sans une maîtrise des outils de gestion, le FNFI prévoit d'intensifier les sessions de formation à l'endroit des bénéficiaires. Gestion budgétaire, planification, épargne, culture du rembourse-

ment et structuration des activités constitueront les axes majeurs des modules proposés. L'objectif est de permettre à chaque bénéficiaire de transformer les financements reçus en véritables moteurs de croissance durable. Entre 2014 et 2025, plus de 117 milliards de francs CFA ont ainsi été octroyés à plus de 1,12 million de bénéficiaires.

La digitalisation des services constitue un autre pilier stratégique. Dans un environnement où les technologies financières transforment en profondeur les usages, le FNFI ambitionne de moderniser ses processus afin de les rendre plus accessibles, plus rapides et plus transparents. La dématérialisation progressive des demandes de crédit, le suivi numérique des dossiers ainsi que le recours accru aux moyens de paiement électroniques devraient faciliter les démarches des usagers tout en amé-



liorant la traçabilité et l'efficacité des opérations. Par ailleurs, l'année 2026 sera marquée par le renforcement des mécanismes de garantie. Ces outils, indispensables à la sécurisation des financements, permettront d'élargir davantage l'accès au crédit, notamment en faveur des profils les plus vulnérables ou perçus comme plus risqués. En consolidant ces dispositifs, le FNFI entend à la fois rassurer ses partenaires financiers et accroître sa capacité d'intervention, tout en préservant l'équilibre de son modèle.

La finalisation d'une étude diagnostique occupera également une place centrale. Destinée à mesurer en profondeur l'impact social des interventions du Fonds, cette analyse permettra d'identifier les forces du dispositif, d'en cerner les limites et de dégager des pistes d'amélioration. Elle contribuera ainsi à affiner les orientations stratégiques, à mieux cibler les bénéficiaires et à maximiser les retombées économiques et sociales des financements accordés. À travers ces différentes initiatives, le FNFI af-

firme sa volonté de passer d'une logique d'expansion quantitative à une approche qualitative, centrée sur la performance et l'impact. Renforcement des compétences, modernisation des outils, sécurisation des financements et évaluation rigoureuse des actions constituent autant de leviers pour une inclusion financière plus efficace et durable.

En 2026, le Fonds national de la finance inclusive ne se limite plus à poursuivre ses actions : il s'inscrit dans une phase de maturité stratégique, où innovation, rigueur et recherche d'impact deviennent les fondements d'une finance toujours plus proche des populations et résolument engagée en faveur du développement harmonieux du Togo.

La Rédaction

Cimenterie

Le Togo renforce les exigences de qualité

Le Togo franchit une nouvelle étape dans l'encadrement du secteur du bâtiment avec l'introduction de normes nationales obligatoires applicables au ciment. Ces nouveaux référentiels ont été présentés le lundi 16 mars à Lomé par le ministre délégué chargé de la Promotion des investissements et de la Souveraineté économique, à l'occasion d'une cérémonie officielle réunissant producteurs et importateurs.

Élaborées à l'issue d'un processus concerté impliquant les acteurs du secteur, sous la coor-



dination de la Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE) et de son organe technique, l'Agence togolaise de normalisation (ATN), ces normes — identifiées sous les codes TGN 001, TGN 002 et

TGN 003 — définissent désormais les critères techniques relatifs à la composition, aux performances et aux méthodes de contrôle du ciment commercialisé sur le territoire national.

À travers cette ré-

forme, les autorités visent à améliorer la qualité des matériaux de construction, à protéger les consommateurs contre les produits non conformes et à renforcer la compétitivité des entreprises togolaises sur les marchés national, régional et international. Il s'agit également de faire de la qualité un levier essentiel de la transformation industrielle, de la sécurité des infrastructures et de la souveraineté économique.

Le ministre délégué, Arthur Trimua, a souligné l'enjeu social de cette initiative, rappel-

lant que pour de nombreux Togolais, la construction d'un logement constitue un investissement majeur, voire le seul patrimoine durable, ce qui rend indispensable la garantie de la conformité des matériaux utilisés.

Les autorités annoncent déjà la poursuite de cette dynamique. D'autres référentiels, notamment consacrés au fer à béton, sont en préparation afin de renforcer davantage la sécurité des infrastructures et la fiabilité des matériaux de construction au Togo.

WARAA

Togo

La révolution numérique qui métamorphose l'administration publique

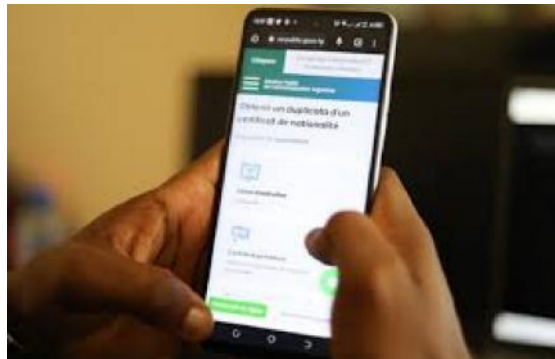
L'administration togolaise est en pleine mutation. Portée par une politique volontariste de digitalisation, elle amorce un tournant décisif vers plus d'efficacité, de transparence et de proximité avec les citoyens. Une transformation qui change déjà le quotidien des usagers.

Fin, ou presque, les longues files d'attente et les déplacements coûteux pour obtenir un document administratif. Désormais, de nombreuses démarches s'effectuent en ligne, en quelques clics. Cette modernisation progressive simplifie considérablement les procédures et améliore l'accès aux services publics.

Au cœur de cette dynamique, la volonté

des autorités de bâtir une administration plus agile, capable de s'adapter aux exigences d'une société de plus en plus connectée. Le numérique s'impose ainsi comme un levier stratégique pour renforcer la performance de l'action publique. Transparence accrue, meilleure traçabilité des dossiers et réduction des lenteurs administratives : les bénéfices sont multiples.

Plusieurs secteurs illustrent déjà cette transformation. La création d'entreprise, autrefois longue et coûteuse, peut aujourd'hui se faire en quelques heures seulement, avec des frais largement réduits. Parallèlement, la gestion des documents administratifs et certains services



fiscaux migrent progressivement vers des plateformes digitales, offrant aux usagers un accès plus rapide et plus fiable.

Les résultats sont parlants.

En 2024, le portail national des services publics digitalisés a franchi un cap important avec plus de 400 000 demandes traitées, soit quatre fois plus qu'en 2023. Plus de 60 nouvelles démarches ont été intégrées en une seule année, couvrant des domaines variés comme la citoyen-

neté, la justice, le commerce ou encore l'énergie.

Au total, près de 241 390 documents ont été délivrés en format électronique.

Au-delà des gains de temps, cette digitalisation contribue à renforcer la confiance entre l'administration et les citoyens. Une meilleure visibilité sur les procédures réduit les zones d'ombre et favorise une relation plus transparente.

Cette transformation s'inscrit dans une ambition plus

large : celle de digitaliser l'ensemble des services publics d'ici 2030. Un objectif qui représente un atout majeur pour l'économie, en facilitant les initiatives privées et en renforçant l'attractivité du pays auprès des investisseurs.

Toutefois, ce virage numérique ne va pas sans défis. Il nécessite des investissements importants en infrastructures et en formation, afin de garantir un accès équitable aux services digitaux sur l'ensemble du territoire. «Malgré ces enjeux, une chose est sûre : au Togo, la digitalisation de l'administration est en marche, et elle redéfinit durablement la relation entre l'État et ses citoyens.

La Rédaction

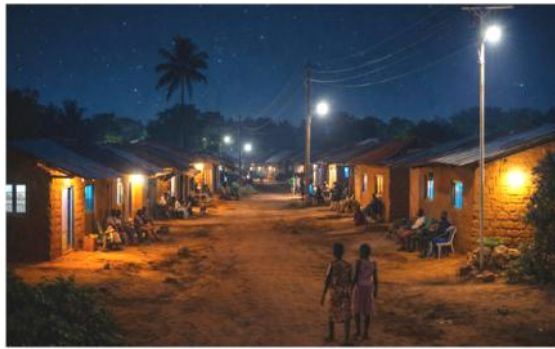
N° 0553 - Jeudi 19 Mars 2026

Mini-réseaux électriques

Le pari gagnant du Togo pour électrifier ses zones rurales

Face au défi de l'accès universel à l'électricité, le Togo mise sur des solutions innovantes et adaptées à ses réalités territoriales. Parmi elles, les mini-grids, ou mini-réseaux électriques, s'imposent comme une alternative efficace pour alimenter les localités éloignées du réseau national.

Ces systèmes autonomes de production et de distribution d'électricité, généralement alimentés par des sources renouvelables comme l'énergie solaire, permettent de fournir une énergie fiable à des communautés rurales. Contrairement aux réseaux classiques, souvent coûteux et complexes à étendre, les mini-grids se distinguent par leur flexibilité, leur rapidité d'installation et leur coût



maîtrisé.

Un enjeu stratégique pour le pays, où de nombreuses zones restent encore non connectées. En réponse à ce déficit énergétique, les autorités togolaises ont accéléré le déploiement de ces infrastructures. En 2022, quatre mini-réseaux ont été construits dans les régions des Plateaux, de la Centrale, de la Kara et des Savanes. L'année suivante, quatre autres ins-

tallations ont vu le jour dans ces mêmes zones.

La dynamique s'est poursuivie en 2024 avec de nouveaux chantiers dans les régions Maritime et des Plateaux. Leur mise en service, prévue en 2025, devrait porter à sept le nombre de mini-grids supplémentaires. Une progression qui contribue directement à l'amélioration du taux de couverture électrique du pays, passé de 70 % en 2024 à 75 %

en 2025.

Au-delà des chiffres, l'impact est tangible dans le quotidien des populations bénéficiaires. L'accès à l'électricité permet non seulement d'éclairer les habitations, mais aussi d'améliorer le fonctionnement des écoles et des centres de santé. Il favorise également le développement d'activités économiques locales, en offrant aux artisans, commerçants et transformateurs agricoles la possibilité de travailler plus longtemps et dans de meilleures conditions.

Autre effet notable : une amélioration de la sécurité, grâce à l'éclairage public qui contribue à réduire les actes de banditisme nocturne.

Sur le plan environnemental, les mini-grids présentent

également des atouts majeurs. En privilégiant les énergies renouvelables, ils participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diminution de la dépendance aux énergies fossiles.

Enfin, leur caractère évolutif constitue un avantage supplémentaire. Ces installations peuvent être progressivement étendues pour répondre à l'augmentation de la demande, accompagnant ainsi le développement des localités qu'elles desservent.

Avec cette stratégie, le Togo confirme son engagement en faveur d'une électrification inclusive et durable, en rapprochant l'énergie des populations les plus éloignées.

Michel Tchadja

Noix de cajou

De nouvelles règles pour mieux encadrer la filière

Au Togo, les autorités entendent renforcer le contrôle de la commercialisation de la noix de cajou tout en favorisant la transformation locale. Dans cette optique, un arrêté interministériel a été signé par le ministre chargé de l'Économie, Badanam Patoki, et celui de l'Agriculture, Antoine Gbegbeni. Ce texte vient modifier certaines dispositions en vigueur depuis 2008.

Désormais, tout acheteur agréé ainsi que les sociétés coopératives de produc-



teurs sont tenus de céder aux unités de transformation installées sur le territoire national au moins un tiers du volume de noix de cajou collecté ou acquis, avant toute vente aux exportateurs. Le respect de cette obligation doit

être attesté par un quitus ou un bordereau délivré par les unités concernées. À défaut, les contrevenants s'exposent à une exclusion des opérations de vente aux exportateurs durant la campagne en cours, sauf en cas de

force majeure dûment constatée.

Par ailleurs, l'arrêté précise que l'achat et l'exportation de la noix de cajou sont désormais conditionnés à l'obtention d'un agrément délivré par le Comité de coordination de la filière anacarde. Toute cargaison exportée sans ces documents s'expose à une saisie, les frais afférents étant entièrement supportés par l'exportateur. Le texte souligne également que la mainlevée d'une cargaison saisie n'interviendra

qu'après régularisation de la situation par l'exportateur.

À travers ces nouvelles mesures, le gouvernement ambitionne de dynamiser les unités locales de transformation, de générer davantage d'emplois et d'accroître les revenus des producteurs. Pour rappel, la campagne de commercialisation de la noix de cajou, lancée le mois dernier, fixe le prix du kilogramme à 350 FCFA.

WARAA

Forêts togolaises

Le Prof. Dodzi Kokoroko engage un virage décisif

Le gouvernement togolais franchit une nouvelle étape dans la réforme du secteur forestier. À travers un communiqué officiel, le Ministère de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique annonce l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel n° 034/2026 en date du 17 mars 2026, un texte qui redéfinit en profondeur les modalités d'accès aux autorisations administratives liées à l'exploitation forestière.

Cette nouvelle réglementation s'adresse à l'ensemble des acteurs du secteur ainsi qu'au grand public. Elle vise principalement à renforcer le cadre juridique encadrant la gestion des ressources forestières, dans une optique de durabilité, de préservation de l'environnement et d'amélioration du climat des affaires.

Concrètement, l'arrêté



établit des procédures claires, harmonisées et désormais mieux structurées pour l'obtention de plusieurs documents essentiels. Sont notamment concernés les attestations de reboisement, les autorisations de coupe et de transport de bois, les permis d'ouverture de dépôts de bois et de scieries, ainsi que les agré-

ments pour les importateurs et exportateurs de produits forestiers. Le texte encadre également les permis d'importation, d'exportation et de réexportation, sans oublier les permis de circulation et les laissez-passer.

Au-delà de cette clarification, la réforme introduit des changements significatifs destinés à simplifier les démarches adminis-

tratives. L'un des objectifs affichés est la réduction des délais de traitement des dossiers, souvent pointés du doigt par les opérateurs du secteur. Le gouvernement entend également améliorer la coordination entre les différents services de l'administration forestière afin de garantir d'avantage de cohérence et d'efficacité.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation du secteur, en complément de la circulaire n° 107/2026 publiée quelques jours plus tôt, le 13 mars 2026, relative à la délivrance d'autorisations de coupe limitée d'arbres dans les domaines privés.

Par ailleurs, les autorités tiennent à rassurer les acteurs déjà en activité : les autorisations délivrées avant l'entrée en vigueur du nouvel arrêté restent

valables jusqu'à leur expiration. Toutefois, une mise en conformité est exigée pour certains opérateurs. Les propriétaires de dépôts de bois et de scieries ne disposant pas encore d'autorisations officielles disposent d'un délai de 45 jours à compter de la publication du communiqué pour régulariser leur situation.

Avec cette réforme, le Togo ambitionne de mieux encadrer l'exploitation de ses ressources forestières tout en facilitant les démarches administratives, un équilibre jugé essentiel pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.

Michel Tchadja

Voir les nouvelles dispositions à la p 7

AVIS DE SIGNIFICATION DE JUGEMENT

Il est porté à la connaissance de **Monsieur GABLA Kokou Agbénohévi** dont le domicile et la résidence sont actuellement inconnus, que par **jugement n° 1996/2024 rendu le 27 décembre 2024 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé**, statuant dans l'affaire **GABLA Kokou Agbénohévi contre AMEWOUNOU Ekoué Amétowoyona**, le Tribunal a décidé ce qui suit :

DISPOSITIF

- Déclare le requérant irrecevable en son action réelle ;
- Dit n'y avoir lieu à statuer ;
- Condamne le requérant aux dépens.

SIGNIFICATION

La présente publication est faite **conformément à l'article 58 du Code de procédure civile**, le domicile et la résidence du destinataire étant inconnus.

Une copie du jugement et de l'acte de signification a été **affichée à la porte principale du Tribunal de Grande Instance de Lomé**.

Le jugement peut être **consulté au greffe dudit Tribunal**.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le destinataire est informé que :

- il peut exercer un **recours contre ledit jugement** conformément aux dispositions du Code de procédure civile ;
- **le délai d'appel est d'un (01) mois** devant la Cour d'Appel de Lomé ;
- ce délai court à compter de la présente signification, effectuée par affichage et insertion dans la presse.

A défaut de recours exercé dans ce délai, le jugement pourra devenir **définitif et exécutoire** conformément à la loi.

Signification faite par **Maitre Sandja BATIGHE**, Huissier de Justice à Lomé.



L'HUISSIER

Me Sandja BATIGHE

PHARMACIES DE GARDE

Du 16 au 23 MARS 2026

PHARMACIE JEANNE D'ARC	90 85 40 51	Près de Maro-Renault-Star
PHARMACIE WATTITIA	96 80 10 07	1084, Avenue de la Libération
PHARMACIE OLIVIERS	96 80 09 50	01, Rue du Rotary club international angle Bd Felix
Houphet-Boigny 08 BP 8480 Lomé 08 TOGO		
PHARMACIE CHATEAU-DEAU	71 33 88 88	Av. Augustino de Souza, près du Château d'eau
de BE		
PHARMACIE BE-KPEHENOU	70 45 25 03	Boulevard Félix HOUPHOUET - BOIGNY à
Kpèhenou		
PHARMACIE ESPERANCE	22 21 01 28	Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Fran aise
Nyèkonakpè Rue Adjidolo		
PHARMACIE ROBERTSON	22 22 28 41	607, Avenue François MITTERRAND Nyèkonakpè
PHARMACIE GBOSSIME	92 47 61 21	Non loin du marché de Gbossime sur le Bd de la
KARA		
PHARMACIE RAOUDHA	91 61 33 32	Située au 4495 Boulevard Zo Hédranawoe, der-
rière TOGO 2000		
PHARMACIE N.D. DE LA TRINITE	98 46 50 88	Sise au 20 boulevard de la Paix à Super Taco
PHARMACIE FOREVER	22 26 11 77	01 BP 4894 Lomé 1 - TOGO-52 Avenue des
Kondra, face Garage Central Administratif		
PHARMACIE SANTA MADONNA	70 01 03 03	Ké ué, face maison Kader Coubadra, Eglise ca-
tholique Ste Thérèse		
PHARMACIE BIEN ETRE	70 54 29 07	100, bd du haho, hedranawoe, à côté de la station
d'essence total		
PHARMACIE KELEGOUGAN	92 95 38 38	AGOE-Kelegougan 4 Voie du contournement, à
locom de la station TOTAL Kelegougan et du bar Obingado		
PHARMACIE CHRIST-ROI	97 77 12 31	Kagomé
PHARMACIE PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BE-KPOTA près du Marché Dzifa
PHARMACIE MISERICORDE	96 64 53 72	BE-KPOTA à 300m de NISSAN, A côté de la
Station MRS		
PHARMACIE DE LA CITE	22 25 01 25	Boulevard du 30 Août - BP 8461 - LOME - TOGO
PHARMACIE EPIPHANIA	70 40 10 52	Rue de La Pam a, Carrefour AGBEMADON,
ADIDOGOME		
PHARMACIE BESDA	22 51 05 29	Route de K alimé , Adido omé Améno é 04 BP :
604 Lomé - TOGO		
PHARMACIE CONSEIL	93 10 92 92	Carrefour du CEG Sagbadjo Logoté
PHARMACIE POINT E	70 29 16 77	Sébé Akato, immeuble Akato I e non loin de l'Eglise
dans le von de la hamae Didjole		
PHARMACIE VERTE	91 98 50 17	506, rue 129 Alfao Gakli (Kinit Gomé), à Didjole
PHARMACIE DELALI	93 64 53 72	Face Ecole du Parti Kikamé
Cour d'Appel et le marché de Cacavé		
PHARMACIE NATION	96 80 09 47	En face de l'hôpital de Cacavé à 1.00 mètre la
PHARMACIE LAUS DEO	93 00 65 75	Face ancien Marché TOTSI
65 75		
PHARMACIE VITAFLORE	70 40 22 86	Rte de Léo 2000, face Clinique Besthesda- 93 00
Vakpossio		
PHARMACIE MAINA	70 43 65 34	Agè Vakpossio à 100 m de la station Shell Agè
Via, à 500m du Carrefour Y		
PHARMACIE ADOUNI	70 39 39 39	Quartier AVEDJI, non loin de Hô ital Source de
PHARMACIE IRIS	91 68 48 04	Vakossito-Logokomé, près du carrefour AISED
CAP, Rue 50m à côté des Cassettes Auto		
PHARMACIE NABINE	93 36 26 26	Amadahomé, Imm. Havon, A 500m de la station
ISSU		
PHARMACIE ADONAI	22 50 04 05	Sise à Agè Anomé dit Plateau oute du Bar Pla-
PHARMACIE TAKOE	91 55 18 04	ISSU
PHARMACIE EL NOUR	97 79 93 74	Face Hôtel la Plantation à Agè-Nyivé
PHARMACIE AMEN	90 88 55 88	Avant la station CAP ESSO de Zongo côté op-
Christ-Roi		
PHARMACIE EMMAUS	70 40 25 40	AGOE - Alinka non loin du CMS To blekpé
né		
PHARMACIE CHARITE	90 65 21 90	Marché Adéképé, près de l'Eglise Catholique
PHARMACIE MAA-LA	90 10 09 92	Sur la route de Mission Tové à côté du bar Solida-
école la Référence		
PHARMACIE ABRAHAM	22 50 10 00	A côté du CEG d'Agè-Nyivé
PHARMACIE DENIS	93 08 48 40	Agè Demakpè à côté de AZ Batiment non loin de
PHARMACIE GANFAT	70 22 15 15	AGOE - Logopé Kossigan
PHARMACIE ZOPOMAHE	96 28 34 10	AGOE Kovi, Carrefour Krogdi
côté de la salle des témoins de Jehovah		
PHARMACIE EL-SALI	97 53 44 44	AGOE DALIKO près du Carrefour CAMP GP
50 m de la quancallenne MACO		
PHARMACIE MAWULOM	99 34 97 97	ZOPOMAHE, sur la route Zossimé - San era à
PHARMACIE MAWUNYO	70 42 34 64	Rte Lomé-Kpalimé, Alfao Apédoké Gbomrané, à
face de la station QANDO		
PHARMACIE MBA	70 27 81 81	Agè Nyivé quartier Athimé Carrefour Igoné
mètres après le marché de Légbassito		
PHARMACIE TRIOMPHE	93 25 80 36	AGOE-Sogbossito, route de Mission Tové en
carrefour kpala		
PHARMACIE BAGUIDA	70 42 47 77	Agè-Légbassito. Route de Mission Tové, 300
PHARMACIE AVEPOZO	93 01 73 51	quartier Bokpokor, Route contournement, 300m de
04 BP 353 Lomé-Togo		
PHARMACIE LUTHER	70 41 69 36	Face CMS de Baguida
PHARMACIE SAINTE MARIE	92 85 97 94	AVEPOZO Be komé à côté de la place publique
Adéképé		



Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toute vente aux enchères,
l'OTR ne vous demandera **jamais**



- de vous inscrire via **WhatsApp**,
- de payer des frais via **mobile money (Mixx ou Moov money)**



8201

**POUR TOUTES
INFORMATIONS**



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg